

Conditions d'attribution de l'aide à l'équipement

En magasin

Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Être allocataire de la Caf 37 • Percevoir des prestations familiales • Avoir au moins un enfant à charge ou attendre un enfant • Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 850 € • Avoir mis à jour son dossier allocataire • Pas de prêt possible en cas de situation de surendettement 																
Montant	900 € maximum																
Conditions d'octroi	<p>Ce prêt est cumulable avec tous les autres prêts Il ne doit rester que 3 mensualités d'un précédent prêt pour qu'une nouvelle demande soit étudiée lorsque le montant maximum a été sollicité</p>																
Modalités de remboursement	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement en 18 mensualités maximum • Par retenues sur les prestations familiales <p>Première mensualité exigible à compter du 3^{ème} mois suivant l'acceptation définitive Le prêt est sans intérêt</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Montant QF</th> <th>Entre 0 et 470 €</th> <th>Entre 471 € et 790 €</th> <th>Entre 791 € et 850 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Part de l'aide attribuée sous forme de subvention</i></td> <td>60 % du coût des articles dans la limite de 540 €</td> <td>20 % du coût des articles dans la limite de 180 €</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td><i>Part de l'aide attribuée sous forme de prêt sans intérêt</i></td> <td>40 % du coût des articles dans la limite de 360 €</td> <td>80 % du coût des articles dans la limite de 720 €</td> <td>100 % du coût des articles dans la limite de 900 €</td> </tr> <tr> <td><i>Montant plafond de la mensualité du prêt pour un remboursement sur 18 mois</i></td> <td>20 €</td> <td>40 €</td> <td>50 €</td> </tr> </tbody> </table>	Montant QF	Entre 0 et 470 €	Entre 471 € et 790 €	Entre 791 € et 850 €	<i>Part de l'aide attribuée sous forme de subvention</i>	60 % du coût des articles dans la limite de 540 €	20 % du coût des articles dans la limite de 180 €	Néant	<i>Part de l'aide attribuée sous forme de prêt sans intérêt</i>	40 % du coût des articles dans la limite de 360 €	80 % du coût des articles dans la limite de 720 €	100 % du coût des articles dans la limite de 900 €	<i>Montant plafond de la mensualité du prêt pour un remboursement sur 18 mois</i>	20 €	40 €	50 €
Montant QF	Entre 0 et 470 €	Entre 471 € et 790 €	Entre 791 € et 850 €														
<i>Part de l'aide attribuée sous forme de subvention</i>	60 % du coût des articles dans la limite de 540 €	20 % du coût des articles dans la limite de 180 €	Néant														
<i>Part de l'aide attribuée sous forme de prêt sans intérêt</i>	40 % du coût des articles dans la limite de 360 €	80 % du coût des articles dans la limite de 720 €	100 % du coût des articles dans la limite de 900 €														
<i>Montant plafond de la mensualité du prêt pour un remboursement sur 18 mois</i>	20 €	40 €	50 €														
Engagements de l'allocataire	<ul style="list-style-type: none"> • Achat dans les 2 mois suivant l'avis d'attribution du prêt, sous peine d'annulation de ce dernier • Respect du choix du matériel inscrit sur les devis 																
Paiement	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt versé au fournisseur à réception du plan de remboursement signé et de la facture correspondant au devis 																
Contrôles et sanctions	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de non-conformité, la Caf peut exiger le remboursement immédiat de l'intégralité du prêt accordé et refuser une nouvelle demande. 																

- [Liste des partenaires => Liste-fournisseurs-partenaires-Aide-a-lequipement_10.24.pdf](#)

Les étapes de ma demande

- 1- Je remplis ma demande et je joins le devis (coût de livraison inclus).
- 2- Je retourne le dossier à la Caf par mail à l'adresse : afi@caf37.caf.fr ou par la poste
- 3- La Caf m'envoie par Docusign ou par la poste (exceptionnellement) le plan de remboursement et l'accord provisoire
- 4- Je signe le plan de remboursement
- 5- A réception du plan de remboursement signé, la Caf m'adresse l'accord définitif
- 6- Avec cet accord, je vais chercher mes articles
- 7- Le fournisseur envoie la facture par mail (ci-dessus) ou par la poste à la Caf (délai 1 mois)
- 8- À réception la Caf règle le fournisseur
- 9- Le remboursement du prêt par prélèvement débutera 3 mois après le paiement au fournisseur

ATTENTION : Le matériel peut être acheté d'occasion dès lors qu'il est fourni par une entreprise issue de l'économie solidaire (devis à l'appui). Il n'est pas possible d'acheter auprès d'un particulier.

Nature des équipements et prix maximum - à compter du 01/02/2026

ÉQUIPEMENTS MOBILIERS pour adultes et enfants

- Bureaux : 200 € - Fauteuils ou chaises de bureau : 100 €
- Chambre et literie (cadre, pieds de lit, sommier, matelas, lit combiné enfant, lits superposés et canapés convertibles) 600 €
- Meubles de rangement (hors hifi) : armoire, commode, buffet : 300 € / équipement.
- Autres rangements : 160 € - Tables + chaises : 500 €.

ÉQUIPEMENTS MENAGERS

- Appareils de nettoyage : aspirateur (150 €), fer à repasser (80 €), centrale vapeur (120 €).
- Appareils de cuisson : cuisinière, gazinière tuyau de gaz plaque de cuisson et four : 500 €
Micro-ondes : 150 €.
- Appareils de lavage : lave-linge, sèche-linge, lave-linge séchant, lave-vaisselle : 500 €.
- Appareils de froid : réfrigérateur, congélateur, combiné : 500 €.

ÉQUIPEMENTS DE PUERICULTURE (uniquement en cas de 1ère naissance ou d'écart de 4 ans entre 2 enfants ou de naissance multiple - En situation de naissance multiple, le prix du montant plafond par article est à multiplier par le nombre d'enfants (excepté pour la table et matelas à langer).

- Chaise haute : 100 € - Table/matelas à langer : 200 €
- Poussette : 200 € - Combiné Duo ou Trio : 500 €
- Siège-auto : 200 € - Rehausseur : 80 € - Transat : 80 €

ÉQUIPEMENTS NUMERIQUES

- Ordinateur - Portable : 600 € - Tablette : 400 € - Imprimante : 100 € - Souris : 20 € - Téléphone : 300 €

ÉQUIPEMENTS DE MOBILITE

- Trotinette : 100 € - Trotinette électrique pour les plus de 14 ans : 300 €
- Vélo : 350 € - Vélo électrique : 800 €
- Casque de protection : 50 € - Siège enfant pour vélo : 50 €

CONDITIONS GENERALES POUR TOUS LES EQUIPEMENTS

Le remplacement de matériel n'est pas prioritaire. Si la Caf est déjà intervenue pour une première acquisition ou un renouvellement d'un article identique, celui-ci devra avoir été acquis il y a plus de 3 ans.

NB : Renseignez-vous auprès des enseignes pour savoir si elles font partie de notre réseau de partenaires conventionnés.